



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire



Après des élections européennes puis législatives inattendues, la censure du Gouvernement, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée dans un climat national où l'invective et le rejet font aujourd'hui partis de notre paysage politique et sociétale.

Dans cette vie politique qui en manque tant, la Commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire.

Plus que jamais, la Commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Comme le clamait Victor Hugo, « *c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté* ».

L'engagement républicain se traduit par une adhésion à des valeurs et à des symboles.

Il repose sur un projet commun et un destin collectif rassemblant les citoyens au-delà de toute différence sociale, territoriale, religieuse et ethnique.

« Les communes... heureusement », a été le thème central du 106^{ème} congrès des Maires de France qui a rappelé le rôle fondamental des communes dans notre démocratie pour la vie quotidienne des citoyens qui restent attachés à « la petite France » là où tout se conçoit, s'élabore et se réalise.

Alors qu'à l'instabilité politique s'ajoute la montée des périls et des tensions en Europe et dans le monde avec des droits humains bafoués de plus en plus ignorés avec un mépris caractérisé des règles internationale.

Nous, citoyens, s'interrogeons sur la détérioration des services publics en dépit d'une fiscalité qui ampute leur pouvoir d'achat et un avenir plus qu'incertain.

Ainsi, en dépit d'un contexte financier tendu et des discours stigmatisant les collectivités, la Commune devra continuer à agir malgré les réductions des dotations à venir et les incertitudes financières à venir.

Je reste un Maire heureux de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre village, nos acteurs économiques et agricoles travailler et façonner notre territoire, nos enseignants, agents publics, autorités civiles et militaires incarner le service public et tous ensemble donner sens à la République.

Soultz-les-Bains avance et se construit avec vous. Un traiteur va bientôt ouvrir au village, un futur Repair-café et des logements se construisent pour maintenir nos effectifs à l'Ecole des Pins.

Les défis et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux mais nous les abordons avec enthousiasme et le sentiment d'être utile à la collectivité. L'achèvement des chantiers en cours reste mon objectifs principal à savoir nos ateliers municipaux, l'abri d'infanterie IR6, nos mares et parc à lamas, nos lotissements privés en cours et autres projets techniques et administratifs validés par notre Conseil Municipal.

Le mois de décembre est synonyme de fêtes pour beaucoup de familles. En ces temps incertains, où l'actualité est malheureusement bien trop pesante, les fêtes de fin d'année vont être l'occasion de retrouver de l'énergie auprès de nos proches.

Noël a lieu en hiver, dans le froid et la nuit, période sombre dans laquelle les êtres vivants luttent pour leur survie. Mais au cœur de l'épreuve, Noël est un feu qui brille. Les foyers s'illuminent, signe que la lumière intérieure est à son apogée.

Cette lumière intérieure remplace celle du soleil disparu ; c'est la lumière du cœur. Un symbolisme riche et composite évoquant la paix, la joie, le partage et l'espérance.

Enfin, je veux souligner le travail des agents du service public qui, par l'essence même de leur métier, œuvrent chaque jour pour améliorer le quotidien des habitants. Nous pourrions compter sur eux, même les jours fériés et les nuits de fête. C'est une vraie chance qu'il nous faut préserver.

Une fierté pour notre Commune, à savoir l'obtention du label «3 abeilles » remis au Conseil Economique, Social et Environnemental qui valide notre engagement pour depuis plus de 25 ans pour notre soutien aux pollinisateurs, mais aussi pour notre suivi environnemental (*ENS, site du CENA du Jesselsberg, suivi de nos écosystèmes, de nos chauves-souris, blaireaux, hamster et autres*).

Je vous souhaite mes meilleurs vœux à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, qu'elles vous soient apaisantes et ressourçant.



Bonne Année ! Que cette nouvelle année vous apporte, de même qu'aux êtres qui vous sont chers, succès, santé et sérénité et qu'elle comble surtout tous vos vœux.

Bien sincèrement à vous.

Votre Maire
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

Détenteurs d'armes : vous avez jusqu'au 31 décembre pour déclarer vos armes dans le compte SIA

Vous détenez une arme de chasse ? Vous avez une licence pour la pratique du tir ? Vous souhaitez conserver une arme héritée ou trouvée ? Savez-vous qu'il est obligatoire d'avoir un compte dans le Système d'information sur les armes (SIA) pour acquérir ou céder une arme. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer ce compte. Service-Public.fr vous explique comment faire.

La création d'un compte personnel SIA (Système d'information sur les armes) **avant le 31 décembre 2024** est **obligatoire** pour les détenteurs d'armes titulaires d'un **permis de chasser** ou d'une **licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir**.

Sont concernés les personnes :

- ayant un **permis de chasser**, détentrices d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme ;
- ayant une **licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir**, détentrices d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme ;
- souhaitant conserver **une arme héritée ou trouvée** ; détentrices ou souhaitant acquérir **certaines armes de catégorie C** et qui n'ont ni licence sportive pour la pratique du ball-trap ou du biathlon, ni carte de collectionneur en cours de validité. Il s'agit des armes de catégorie **C3** (arme à feu fabriquée pour tirer une balle ou plusieurs projectiles non métalliques), de catégorie **C9** (arme à feu de catégorie A, B ou C neutralisée, c'est-à-dire rendue inaptes au tir) et **C12 (arme d'alarme et de signalisation)**.

Comment procéder ?

Pour créer votre compte, vous devez avoir une **adresse mail** et vous munir de trois documents, au format numérique, pour procéder à la création du compte dans le SIA :

- un titre d'identité valide (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le permis de chasser si vous êtes chasseur ou licence de la Fédération française de tir si vous êtes licencié tireur sportif. Préparez également votre numéro SIA si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un.

Créez votre compte sur le site dédié du SIA (un document vous aide étape par étape en page d'accueil).

Une fois le compte créé, un **numéro personnel SIA** vous est attribué pour toute la durée de détention de l'arme. Grâce à ce numéro, le détenteur est identifié dans le système par les professionnels (armuriers par exemple), mais aussi par l'administration qui pourra échanger directement avec lui par l'intermédiaire de son compte personnel.

À savoir

Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir votre numéro personnel SIA (identifiant) et le mot de passe que vous avez choisi. **Ce numéro doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.**

À quoi sert ce compte ?

La création du compte permet au détenteur chasseur d'accéder directement à son « **râtelier numérique** » qui répertorie toutes les armes qu'il détient. Si toutes ses armes ne remontent pas, il doit les enregistrer lui-même dans son râtelier.

Le détenteur dispose d'un délai de **6 mois à compter de la date de création de son compte** pour mettre à jour son râtelier, notamment en y ajoutant une arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (arme qui ne devrait pas figurer dans son râtelier car vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées, etc.).



masecurite.fr, la police et la gendarmerie nationales vous accompagnent dans vos démarches

Les sites internet « moncommissariat.fr » et « ma gendarmerie » fusionnent pour devenir [masecurite.fr](https://www.masecurite.fr)

Un site internet commun pour réaliser rapidement vos démarches en ligne

Jusqu'alors accessibles sur des plateformes distinctes, les services en ligne moncommissariat.fr et ma gendarmerie sont regroupés en un site unique : « masecurite.fr ».



Les services disponibles sur ce nouveau site internet vous offrent une réponse personnalisée. En choisissant la situation qui vous concerne, vous serez redirigé vers la démarche la plus adaptée à votre situation. Pré-plainte, signalements, conseils... **Toutes vos démarches non urgentes sont accessibles en quelques clics.**

De plus, un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec un policier ou un gendarme. Celui-ci peut répondre à vos questions, vous accompagner et vous guider vers la solution la mieux adaptée.

En cas d'urgence, l'appel immédiat au 17 reste impératif.

« Ma sécurité » au plus proche de vos démarches et actualités locales

Pour faciliter vos démarches avec les commissariats et gendarmeries, vous pouvez sélectionner le point d'accueil de proximité en saisissant votre code postal, ou en le géolocalisant sur une carte. Cette recherche vous permet de contacter directement ou de prendre rendez-vous avec le point d'accueil près de chez vous.

Aussi, vous aurez accès à des pages dédiées aux informations locales de votre département avec :

- les numéros utiles ;
- les actualités ;
- la possibilité de prendre un rendez-vous en ligne pour déposer une plainte ou une main courante.

Porter plainte en ligne

Ce dispositif permet aux victimes de **déposer plainte à distance** *via* internet, à la suite d'une **infraction contre des biens, dont l'auteur est inconnu** à partir du site : www.masecurite.interieur.gouv.fr

Des conseils et des outils pour assurer votre sécurité

Le site vous propose également de nombreuses fiches conseils sur diverses thématiques. Aussi, les démarches en ligne qui concernent votre sécurité vous sont décrites pas à pas.

N'attendez plus et rendez-vous sur le site « ma sécurité » : www.masecurite.interieur.gouv.fr

Guichet chèque énergie 2024 : vous avez jusqu'au 31 décembre 2024 pour demander votre chèque

Selon vos revenus et la composition de votre foyer en 2022, vous pouvez être éligible au chèque énergie 2024. Son montant varie entre 48 € et 277 € et permet de payer vos dépenses d'énergie (factures de chauffage ou travaux de rénovation énergétique). Il est possible de vérifier son éligibilité au chèque énergie 2024 en utilisant un simulateur.



À quoi sert le guichet chèque énergie ?

Ce guichet permet à toute personne qui n'a pas reçu de chèque en 2024 d'en faire la demande. Mais aussi à ceux qui ont reçu un chèque 2024, en envoi automatique, de faire réévaluer le montant de ce chèque sur la base de leur impôt sur les revenus 2022 déclarés en 2023.

Vous devez déposer une demande sur le guichet énergie avant le 31 décembre 2024 :

- si vous n'avez pas reçu de chèque au printemps 2024 et que vous êtes éligible ;
- si vous avez reçu un chèque au printemps 2024 mais que vos revenus ont évolué. Dans ce cas, le montant de ce chèque pourra être réévalué sur la base de votre impôt sur les revenus 2022 déclarés en 2023.

La demande de chèque doit être réalisée soit :

- sur le guichet chèque énergie 2024;
- en appelant l'assistance utilisateur qui vous indiquera la démarche à suivre pour déposer une demande auprès de l'Agence de Services et Paiement.

Caritas Alsace, la solidarité en circuit court



Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris en Centre Alsace et dans la partie Sud du Bas-Rhin**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

Dans la moitié Sud du Bas-Rhin, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Molsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Rhinau, Benfeld, Erstein, Rosheim, Obernai, Sélestat et dans les vallées de Villé et de la Bruche. En 2023, les 209 bénévoles du secteur ont aidé 526 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



2 155 familles ont été reçues dans l'une des 13 épiceries sociales de Caritas Alsace en 2023.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.

Réforme des redevances des agences de l'eau

A compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau pour financer des actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques évoluent.

Dans le cadre de cette réforme, **trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau** : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable.

Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. **Ces redevances impacteront votre facture d'eau.**

Aussi, afin d'accompagner cette réforme, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met à disposition trois plaquettes décryptant le calcul de ces 3 nouvelles redevances :

- ◆ Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
- ◆ Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- ◆ Redevance sur la consommation d'eau potable

Ces plaquettes sont consultables en ligne sur le site de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Recensement de la population 2025

En début année, Soultz-les-Bains réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?



Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la Commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la Commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 27 janvier 2025 ?
Contactez la commune : 03 88 38 10 24.

Nos agents recenseurs

Afin de permettre d'assurer cette mission, deux agents recenseurs viendront à votre rencontre durant la période du recensement, soit entre le 16 janvier 2025 et le 15 février 2025.

Afin de pouvoir les reconnaître, nous vous les présentons au travers de cet article.

D'avance merci pour votre accueil



Stéphanie EBERLING



Thérèse JACOB

Recensement militaire

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits. Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser. Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.



Battues grands gibiers

L'Association de chasse notre Commune présidée par M. Patrick CLAUS, organisera une battue grands gibiers le dimanche :

12 janvier 2025

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Battues sur le terrain militaire de Mutzig

L'Association de chasse militaire titulaire du droit de chasse dans l'enceinte militaire du fort de Mutzig présidée par M. Eric VAGNER, organisera une battue le dimanche :

12 janvier 2025

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

GRANDS ANNIVERSAIRES

NOVEMBRE

Monsieur **Joseph VETTER**,
Né le 5 novembre 1941, a fêté ses 83 ans
Monsieur **Pierre HOERTER**,
Né le 18 novembre 1941, a fêté ses 83 ans
Monsieur **Joseph HECKER**,
Né le 21 novembre 1943, a fêté ses 81 ans
Monsieur **Alphonse DENNI**,
Né le 22 novembre 1940, a fêté ses 84 ans



JANVIER

Monsieur **Lucien BELLER**
Né le 4 janvier 1937 fêtera ses 88 ans
Monsieur **François SCHAFFNER**
Né le 5 janvier 1943 fêtera ses 82 ans
Monsieur **Alain ROTH**
Né le 7 janvier 1945 fêtera ses 80 ans
Madame **Hélène JOST**
Née le 9 janvier 1938, fêtera ses 87 ans
Monsieur **Michel MEYER**
Né le 9 janvier 1944, fêtera ses 81 ans
Madame **Annette VETTER**
Née le 14 janvier 1945, fêtera ses 80 ans
Madame **Gabrielle DUTEY**
Née le 20 janvier 1939, fêtera ses 86 ans



DÉCÈS

Pierre MORIN, le 28 octobre 2024
Eugénie SCHEER veuve LUX, le 18 décembre 2024



DECEMBRE

Madame **Marie-Thérèse DENIER**
Née le 1^{er} décembre 1928, a fêté ses 96 ans
Madame **Odile KREMER**,
Née le 12 décembre 1935, a fêté ses 89 ans
Monsieur **Marc LECHNER**,
Né le 22 décembre 1941, fêtera ses 83 ans
Monsieur **Joseph SCHALL**,
Né le 29 décembre 1936, fêtera ses 88 ans
Madame **Marguerite FENT**
Née le 30 décembre 1925, fêtera ses 99 ans

FEVRIER

Madame **Candida RIBEIRO**
Née le 14 février 1939, fêtera ses 86 ans
Monsieur **Eugénio GONCALVES**
Né le 17 février 1944, fêtera ses 81 ans
Monsieur **Pierre GOEFFT**
Né le 24 février 1943, fêtera ses 82 ans
Madame **Cécile SALOMON**
Née le 25 février 1938, fêtera ses 87 ans

NAISSANCE

Ayden KOEBEL, né le 13 octobre 2024
Fils de Sarah KAUFFMANN et de Mickaël KOEBEL
Tyméo FISCHER ZORN, né le 1^{er} novembre 2024
Fils de Audrey ZORN et de William FISCHER



Découverte de S oultz-les-B ains

Libération et fêtes de la victoire 1944—1945

Le 23 novembre 1944, la 2^{ème} DB du Général Leclerc, déboulant des Vosges, bouscule les défenses allemandes et par un raid audacieux s'empare de Strasbourg après avoir traversé Sultz-les-Bains.

Le 24 novembre, une unité américaine entre dans Sultz-les-Bains : c'est la Libération.

Elle donne lieu à des réjouissances multiples et à des changements au niveau de la municipalité.

Sur ordre du gouvernement militaire, Maurice EBERLING, qui avait démissionné de son poste de maire en 1940, retrouve les mêmes fonctions. Le 18 décembre, le gouvernement provisoire de la République le rétablit dans ses fonctions de 1^{er} magistrat de la cité et lui ordonne d'appuyer son autorité sur les francs-tireurs partisans.

Les troupes américaines sont en cantonnement dans les cours de ferme.





Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
M. Mathieu BRAUN	Remplacement des fenêtres et volets 17, rue du Fort	17, rue du Fort 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 09/09/2024
Société ATC	Construction d'un pylône de 30 m ainsi que les armoire techniques et le grillage Lieudit BAARENHAUL	10, avenue Aristide BRIAND - BP 800 99227 BAGNEUX CEDEX 31	A : 24/09/2024
Le Biblenhof Représenté par M. Georges BENDIYAN	Transfert d'un permis de construire pour des travaux de transformation, création et aménagement de logements dans une grange et d'un ancien hôtel 8, rue de Biblenheim	6, rue de Biblenheim 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 24/09/2024
Mme Patricia BOLZONI	Création d'un mur de soutènement avec une clôture 7, rue Saint Marc	27, rue des Jardins 67120 WOLXHEIM	A : 01/10/2024
M. Arnaud BURKHARDT	Divers travaux 2, rue de la Croix	2, rue de la Croix 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 28/10/2024
M. Bruno DI GREGORIO	Installation d'une clôture 14, rue du Marker	14, rue du Marker 67120 SOULTZ-LES-BAINS	Retrait : 28/10/2024
M. Alain ROTH	Ravalement de façade 12, rue de Saverne	12, rue de Saverne 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 28/10/2024
M. Alain ROTH	Remise en peinture des boiseries 12, rue de Saverne	12, rue de Saverne 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 28/10/2024
M. Lucas SCHMITT	Construction d'une maison individuelle en R+1 Rue des Aubépines	68, route de Vin 67310 DANGOLSHEIM	A : 13/11/2024
M. Denis ZERR	Création d'un carport Rue des Vergers	24, rue de Molsheim 67120 SOULTZ-LES-BAINS	Retrait : 13/10/2024
M. Fabien WEINHARD	Construire d'une annexe, modification de la couverture, déplacement de l'entrée et modification de la clôture et remise en peinture de la maison existante. 4, rue des Lilas	4, rue des Lilas 67120 SOULTZ-LES-BAINS	Retrait : 21/11/2024
M. Gwenael MAILLOT	Construction d'une maison individuelle en R+1 Rue des Aubépines	4, rue du Gabon 67 400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	A : 27/11/2024
M. Pascal MERTZ	Remplacement des tuiles 26, rue de Molsheim	26, rue de Molsheim 67120 SOULTZ-LES-BAINS	A : 02/12/2024
M. Mustafa DUVAN	Construction d'une maison individuelle en RdCh et R+1 Rue des Aubépines	3, rue de Bretagne 67120 MOLSHEIM	A : 06/12/2024

Publicité et enseignes

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS est en charge de la publicité et des enseignes sur l'ensemble du ban communal.

Trois catégories sont ainsi concernées par ce dispositif à savoir, les enseignes, pré-enseignes et les publicités.

Aussi, il est rappelé à l'ensemble des habitants, associations, particuliers ou commerçants qu'avant toute réalisation d'un des trois dispositifs ci-dessus mentionné, un dossier de demande d'installation est à déposer en Mairie pour instruction et validation **avant tout travaux et commande de matériel.**

Les dispositifs réglementés sont visibles des « voies ouvertes à la circulation publique »

Attention : la publicité éphémère est également concernée par cette nouvelle disposition réglementaire.



Réaménagement de la mare « Ambard »

La Colline du Jesselsberg est un joyau pour la biodiversité au sein de la Commune de Soultz-les-Bains.

Depuis plusieurs années, la Commune en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel d'Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace préserve et améliore les milieux naturels qui y sont présents. De l'entretien des pelouses calcaires aux travaux de réouverture du paysage par des coupes de pins, la colline évolue pour retrouver au fur et à mesure des années de plus en plus de milieux typiques des collines calcaires.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a acheté des terrains en 2018 qui comprenait un trou d'eau mis en place par l'ancien propriétaire.

Cette dépression ainsi que la proximité avec la source du Holtzbrunnen ont été une opportunité pour mettre en place une mare et apporter un nouveau milieu naturel sur la colline.

Avec le dérèglement climatique qui rime avec hausse des températures et épisodes pluvieux intenses, les enjeux autour de l'eau sont d'ampleur.

Des zones de stockage de l'eau ont donc aussi un intérêt pour limiter des désagréments (fraicheur en période sèche, rallongement du parcours de l'eau en cas de fortes pluies par exemple).

Le trou d'eau a été agrandi en créant des pentes les plus douces possible, une couche épaisse d'argile rend la mare étanche et le parcours de l'eau provenant la source du Holtzbrunnen a été dévié, rallongeant son parcours.



Les travaux ont eu lieu début novembre et la mare s'est remplie d'eau en quelques jours. Faune et flore aquatiques apparaîtront à la prochaine belle saison pour agrandir le cortèges d'espèces présentes sur la colline. A surveiller !



Label APicité

A l'occasion du Congrès de Maires 2024, la Commune de Soultz-les-Bains s'est vu remettre le label Apicité « 3 Abeilles ».

Ainsi, M. le Maire, Guy SCHMITT, accompagné par M. Roger JACOB, Conseiller Municipal, se sont rendus au Palais d'Iéna, siège du partenaire le Conseil Economique, Social et Environnemental à la cérémonie de remise du label.

Pour rappel, Le label APicité® se situe dans le prolongement du programme « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » : il s'inscrit dans cette même philosophie de communication et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité, et la nécessité de les protéger.

De nombreuses collectivités s'inscrivent aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles.

Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.



L'objectif de ce label, accordé pour trois ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs.

Chaque collectivité peut en faire la demande via le remplissage d'un questionnaire. Au-delà de la récompense officielle, le label incite à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de citoyens.

Un comité de labellisation étudie les candidatures et accorde un niveau de gradation selon l'échelle ci-dessous :

- ◆ Démarche reconnue 
- ◆ Démarche remarquable 
- ◆ Démarche exemplaire 

Le label APicité® permet ainsi de valoriser et d'encourager les initiatives des communes en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain.



La loi prévoit que chaque habitant puisse trier ses biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés. En complément du compostage, le Select'om va déployer une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire à Soultz-Les-Bains dès le premier semestre 2025.

Tri des déchets alimentaires : La collecte arrive à Soultz-Les-Bains !

La loi prévoit que chaque habitant puisse trier ses biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés. En complément du compostage, le Select'om va déployer une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire à Soultz-Les-Bains dès le premier semestre 2025.

Pourquoi trier les biodéchets ?

Les déchets alimentaires et de jardin, appelés aussi biodéchets, représentent 1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères. Cela représente 64 kg de déchets non triés, par an, par habitant, qui sont ensuite incinérés.

Or, notre production de biodéchets peut être :

- En cuisine, en luttant contre le gaspillage alimentaire.
- Au jardin, grâce au mulching, au paillage et aux pratiques raisonnées.

Le reste des biodéchets peut être :

- Par le compostage, qui permet la création de compost.
- Par la méthanisation, qui permet la création d'énergie renouvelable et d'engrais naturel.

Deux solutions pour trier vos biodéchets

- **Collecte séparée des déchets alimentaires, c'est parti !**

Pour vous aider à les valoriser, le Select'om met à votre disposition une collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire :

- ⇒ **Triez** vos déchets alimentaires à l'aide du bioseau et des sacs en kraft qui vous seront distribués à votre domicile courant septembre : restes de repas, fruits, légumes, petits déchets verts, laitages, fromages, pains, pâtisseries, céréales, marc de café, sachets de thé, essuie-tout et serviettes en papier blanc.
- ⇒ **Déposez** votre sac de déchets alimentaires, bien fermé, dans un point d'apport volontaire proche de chez vous 1 à 2 fois par semaine.
- ⇒ **Vos déchets alimentaires sont collectés** et servent à produire **de l'énergie renouvelable et de l'engrais naturel** .

Vous compostez déjà ?

Continuez ce geste essentiel ! Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arrêtes, restes de repas cuits etc.



- **Compostage de proximité, on vous accompagne**

Pour les particuliers : un atelier **Compostage** est organisé au moins une fois par mois sur le territoire du Select'om. Cet atelier donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné à 50 € au lieu de 90€ (voir conditions). En période estivale, le jardin pédagogique du Select'om permet d'aller encore plus loin sur le jardinage au naturel.

⇒ Renseignez-vous sur le site Internet du Select'om pour connaître les prochaines dates et lieux.

Pour les collectifs en immeubles, copropriétés et les établissements : le Select'om accompagne l'installation d'un site de compostage partagé en complément de la vente de composteurs. L'étude, la formation des participants, la signalétique et le 1^{er} apport de broyat sont pris en charge par le Select'om.

⇒ Contactez le Select'om pour tout renseignement.

Il est temps d'agir !

Selon l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, chaque année :

- 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de biodéchets, soit l'équivalent de 64 kg par habitant au Select'om en 2022.
- 30 kg de nourriture par personne sont jetés, soit l'équivalent d'1 repas par semaine et de 100 € gaspillé.
- L'entretien du jardin génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an.
- 1 million de tonnes de déchets verts est encore brûlé à l'air libre, malgré l'interdiction et l'impact sur l'environnement.

Ensemble, transformons nos déchets en ressources !

**Réunion publique
présentation des Biodéchets
organisée par le Select'om
le mercredi 15 janvier 2025
à 19h
à la Salle des Colonnes**



Déchèteries

Select'om

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : **03.88.33.56.12**
Horaires : Mardi de 13h30 à 19h00
Jeudi et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt.
Tél. : **03.88.47.92.20**

Horaires : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Prochaines collectes sélectives :
17/01 et 21/02

Pour les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, phytosanitaires, pâteux et solvants) sont acceptés tous les jours d'ouvertures à la déchèterie de Molsheim et deux fois par an dans les autres déchèteries.

Notons que les déchets dangereux sont acceptés dans la limite de 30 kg par foyer pour les particuliers.

Pour plus d'information sur le site internet du Select'om : [Accueil - Select'om \(select-om.com\)](https://select-om.com)

► **Faits divers**

DNA du 5 octobre 2024

Soultz-les-Bains • Feu de dépendance derrière un restaurant

Il était 6 h 15 ce vendredi 4 octobre lorsque les pompiers ont été alertés pour le feu d'une dépendance de 75 m², située derrière le restaurant le Divino rue de Molsheim à Soultz les-Bains.

Les soldats du feu de Molsheim et Obernai, soit une quinzaine d'hommes commandés par le lieutenant Dominique Koestel, ont empêché la propagation du feu au restaurant avant de circonscrire l'incendie de la dépendance inoccupée mais alimentée au gaz. Le sinistre n'a pas fait de victime. La circulation sur la rue de Molsheim n'a été que peu impactée. Les pompiers étaient maîtres du feu dès 7 h 30.

● L. S.



Les pompiers de Molsheim ont maîtrisé le sinistre au moyen de trois lances dont une sur leur grande échelle. Photo Laurent Sarlin

**Votre journal local et quotidien
Abonnez vous au journal**



La Commune de Soultz-les-Bains recherche toujours, via les Dernières Nouvelles d'Alsace, un correspondant local pour relayer les informations de notre village.

Plus d'informations au 03 88 49 70 60.

Soultz-les-Bains

Cloé Arth, meilleure apprentie de France en glacerie

DNA du 27 novembre 2024

Chloé Arth, 19 ans, vient de remporter le titre de meilleure apprentie de France lors de la finale du concours en glacerie, le 10 octobre au Centre de formation d'apprentis (CFA) de Beausset, à Toulon. Une récompense méritée après des années de dur labeur.

En apprentissage depuis 2022 à la pâtisserie Klugesherz à Soultz-les-Bains, Cloé Arth était heureuse de fêter, le 22 novembre, son titre de meilleure apprentie de France en glacerie avec le patron Jean-Luc Klugesherz et toute son équipe. Ces derniers l'ont soutenue tout au long de cette aventure née dans la cuisine familiale : « La passion de la pâtisserie m'est venue en faisant des bredele avec ma grand-mère et des entremets avec ma mère à Bergbieten », se souvient Cloé Arth, qui dit apprécier « les côtés manuels et artistiques de la pâtisserie ».

Son souhait : voyager et ouvrir son entreprise de pâtisserie

En apprentissage au CFA d'Eschau, la jeune fille fait son CAP en pâtisserie au Cora de Dorlisheim, avant d'entrer à la pâtisserie Klugesherz où elle poursuit sa formation en



Chloé Arth (au centre) avec son patron Jean-Luc Klugesherz et la pâtissière Charlotte Bernhardt qui ont participé à sa formation. Photo Bernard Riebel

glacerie. En septembre 2022, Cloé est sélectionnée au niveau départemental et reçoit la médaille d'or pour le concours Meilleur apprenti en pâtisserie. Elle enchaîne avec la médaille de bronze au niveau régional. « Puis, j'ai continué ma formation en chocolaterie, où j'ai commencé le concours pour devenir

meilleure apprentie de France en glacerie », poursuit celle qui est désormais en première année en brevet technique des métiers en pâtisserie au CFA d'Eschau.

En ligne de mire désormais : le diplôme puis, pourquoi pas, le brevet de maîtrise en pâtisserie ; et continuer les concours. « Mais mon sou-

hait le plus cher serait de voyager et d'ouvrir ma propre entreprise de pâtisserie. Et peut-être me spécialiser dans le domaine de la glacerie. »

Sa réalisation préférée ? L'entremet "Mont Linzette" avec du sorbet à la framboise sur fond sablé à la cannelle.

● B. Rie.





L'Olivar

Tout les vendredi soir soirée #Asado #chimichouri #BBQ Argentin
Réservation au 03.67.07.06.10.
Le restaurant est situé au 3 route de Saverne

Venez découvrir les Suggestions du moment au restaurant L'Olivar



Le Divino

Votre restaurant sera ouvert entre les fêtes de fin d'année.
Retrouvez-nous autour d'une bonne raclette traditionnelle ou fondue de fromages à volonté.
Également notre carte de saison et des suggestions de fêtes



Pensez également à réserver notre "chalet à Raclette"
pour 6/12 pers

N'hésitez pas à nous contacter au 03.88.68.66.12

Bonnes fêtes à tous



Le restaurant vous propose un menu de Noël pour le repas du 25 décembre midi au prix de 63 €/pers et un menu de Nouvel An au prix de 88 €/pers.

Détail des menus sur le site internet du restaurant.

Le Biblenhof

Quelques informations sur l'ouverture du restaurant durant la période des fêtes :

- 24 décembre : Fermé
- 25 décembre midi : Ouvert avec notre menu de Noël
- 25 décembre soir : Ouvert à la carte
- 26 – 30 décembre : Ouvert
- 31 décembre midi : Ouvert à la carte
- 31 décembre soir : Ouvert avec Menu du Nouvel An + animation musicale
- 1 janvier : Ouvert



Le Biblenhof

Lucien DORIATH

Votre restaurant sera ouvert jusqu'au 22 décembre inclus.
Le magasin sera ouvert tous les jours de 9H00 à 19H00 et le dimanche de 10H à 17H.

La carte et les suggestions du jour évoluent selon les inspirations des chefs et les produits de saison. Ils mettent à l'honneur les produits de la Maison Doriath, cuisinés avec imagination, mais aussi une pièce du boucher, un poisson et un plat végétarien pour satisfaire tous les goûts.



LUCIEN
DORIATH

Nouveau commerce à Soultz-les-Bains à partir du 6 janvier 2025

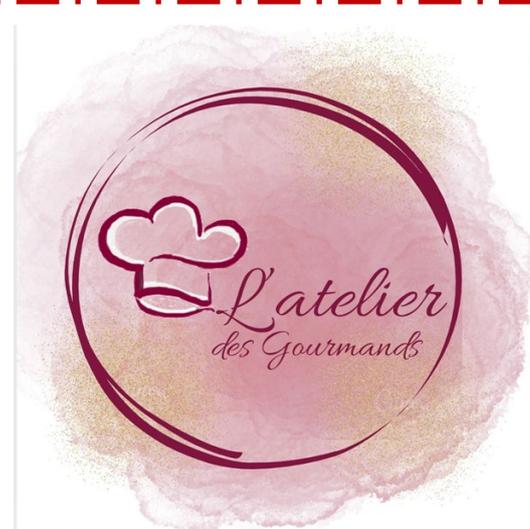
L'ATELIER DES GOURMANDS

vous propose à emporter :

- ses plats et préparations faits maison
- ses sandwiches chauds « pita » faits maison
- ses sandwiches, ses soupes, ses douceurs sucrées

l'atelier des gourmands sera ouvert du lundi au vendredi
de 6h30 à 13h et de 17h à 19h30

19A, rue de Molsheim - 67120 SOULTZ-LES-BAINS



Les Événements Passés

Marché d'été



L'été 2024 a été marqué par la présence chaque jeudi d'un marché au Hall des Sports.

Cette rencontre hebdomadaire a été couronné d'un immense succès et les retours très positifs de la part des habitants font émerger le souhait de nous retrouver l'année prochaine, le bilan est réconfortant.



Journée du Patrimoine 2024

Passionné de modélisme et très disert sur l'histoire de ses petits bateaux, M. Serge MEYER a ravi les visiteurs de la bibliothèque municipale de Soultz-les-Bains lors de la journée du patrimoine du 22 septembre 2024. Ils furent nombreux à admirer voiliers, pédalo ou autres sous marins et à commenter la précision de ces modèles réduits dont certains naviguent sur l'eau comme des grands.

Serge MEYER a agrandi sa collection depuis sa première exposition à la bibliothèque en 2016, collection qui grignote petit à petit l'espace disponible dans sa maison. Tels des trésors, ses bateaux sont protégés par du plastique bulles ou rangés dans des caisses en bois.

Et comme Serge n'est jamais à court de projets, il envisage la reproduction à l'échelle du bateau d'un de ses ancêtres : les plans sont prêts !



Week-end scouts

Nous avons accueilli sur le terrain de foot situé au Hall des Sports l'ensemble des unités du groupe 1^{ère} Bayard de Lingolsheim qui se sont réunies pour un week-end campé du samedi 28 au dimanche 29 septembre 2024.

Les jeunes ont fait le déplacement à vélo.



Rencontre avec Mgr DELONNOY, Evêque de Strasbourg

Afin de découvrir l'Alsace et les Alsaciens, notre nouvel archevêque réalise le tour des 12 zones pastorales du diocèse.



Ainsi, la zone pastorale Molsheim-Bruche regroupant 16 communautés de paroisses a eu le plaisir d'accueillir Mgr DELONNOY du 6 au 13 octobre 2024.



Jeudi 10 octobre, M. DELONNOY est allé à la rencontre des élus de la zone lors d'un rendez-vous à la Monnaie à Molsheim.

Semaine du Goût (du 14 au 18 octobre 2024)

Durant la dernière semaine d'école avant les vacances de la Toussaint, c'était la semaine du goût. Alors afin d'en profiter, les élèves de l'école ont pu profiter d'un repas tous ensemble au hall des sports et d'un super petit déjeuner allemand. C'était vraiment une chouette semaine et les élèves se sont régelés. Voici quelques photos de cette semaine



Soirée partage

La soirée partage a lieu traditionnellement pendant la semaine du goût. Cette année, elle a permis aux gourmands qui ont trouvé le chemin de la bibliothèque de découvrir ou redécouvrir des spécialités alsaciennes diverses.

Salées ou sucrées, accompagnées d'un petit verre, elles ont mis en évidence le savoir faire de différentes petites mains dans leur cuisine



Halloween

Comme chaque année, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS a proposé une soirée Halloween au Hall des Sports le 31 octobre.

De nombreux parents et enfants ont fait le déplacement pour cette belle soirée et goûter la bonne soupe de potiron accompagnée de ces croutons préparés par une équipe de bénévoles ainsi que les knacks préparés par Christian.

Avant cette soirée au Hall des Sports, l'Association des Parents d'élèves, Perlimpinpin, a organisé une séance de maquillage à l'école des pins.



Repas des Aînés 2024

Dimanche 17 novembre 2024, rendez-vous était donné à nos aînés au restaurant « Le Musculus » à Scharrachbergheim. Comme chaque année, les convives ont dégusté un excellent repas de Noël.



Repas des aînés



Décoration de Noël

Les 25 et 26 novembre 2024, la Mairie a mis ses habits de lumière à l'occasion de fêtes de Noël. Ainsi, après 2 journées de préparation par Marie-Paule CHAUVET et Claudia OBERNESSER, la décoration a été mise en place avec l'aide de Christian, notre ouvrier communal.

Un grand merci pour cette belle réalisation.



Congrès des Maires

La 106^{ème} édition du Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France s'est tenue du 19 au 21 novembre 2024, Porte de Versailles à Paris.

A cette occasion, M. le Maire, accompagné de M. Roger JACOB, Conseiller Municipal, se sont rendus sur place afin de participer au congrès ainsi qu'au salon des Maires.

Lors de ce déplacement, M. le Maire et M. JACOB ont rencontré Mme Françoise GATEL, Ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat et ont été reçu par notre Député, Mme Louise MOREL à l'Assemblée Nationale.



Petits Papas NOËL à foison.

Le compte à rebours a commencé dès lors que le chemin vers NOËL est tracé par un groupe d'enfants intrépides !

Aussi en cet après-midi du mercredi 27 novembre 2024 dans une ambiance bon enfant nos petits artistes ont révélé leurs talents.

Merci aux bénévoles de la Bibliothèque pour la réalisation de ce bricolage de Noël.



Club Féminin

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du club féminin ont prit la direction du célèbre restaurant Chez Julien à Fouday !

Un moment hors du temps mais plein de complicités, de rires et de souvenirs.



Don du Sang

A l'occasion de la dernière collecte de sang du mercredi 30 octobre 2024 au Hall des Sports, de nombreux donneurs se sont déplacés pour réaliser ce geste pouvant sauver des vies.

A l'issue de la collecte, une menu d'automne était offert par l'association à savoir une bonne soupe suivie d'une tranche de jambon à l'os et sa salade de pommes de terres.





Ecole de Basket

Tous les samedis matins, le hall de sports de Soultz les Bains s'anime au rythme des ballons de la quarantaine d'enfants qui vient apprendre les règles du basket tout en s'amusant ! Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles qui encadrent nos petites têtes blondes et qui les font progresser de séance en séance.



Autres équipes de basket

Tous les samedis matins, le hall de sports de Soultz les Bains s'anime au rythme des ballons de la quarantaine d'enfants qui vient apprendre les règles du basket tout en s'amusant ! Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles qui encadrent nos petites têtes blondes et qui les font progresser de séance en séance.



Un début de saison des plus positif pour notre équipe séniors masculine 3 qui obtient de très bons résultats ! Les troisièmes mi-temps sont également toujours réussies ! L'équipe loisirs quant à elle, s'entraîne tous les lundis soirs et rencontrent de temps en temps l'équipe loisirs d'Obernai pour une rencontre amicale dans une très bonne ambiance !



Festivités

Tout au long de l'année, le club de l'ASL Soultz Les Bains propose aux habitants de la commune de venir découvrir le club et ses équipes lors de moments sportifs mais aussi lors de bons moments festifs.

La soirée tartes flambées du samedi 30 novembre a satisfait les papilles des spectateurs mais aussi des joueurs après la rencontre! C'était d'ailleurs très sympa à l'équipe adverse d'avoir dégusté quelques tartes avant de reprendre la route vers Schirrhein.

D'autres soirées gourmandes auront lieu en 2025 (tartes flambées et paella) ! Ne les loupez pas!

Pour nous suivre et nous contacter

Vous pouvez suivre le club de l'ASL Soultz Les Bains sur  et aussi sur .

Pour toutes informations vous pouvez également nous contacter par courriel à aslsoultz@gmail.com ou ctcmarlesoultz@gmail.com

Travaux d'éclairage public



Depuis de nombreuses années, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS procède régulièrement à des modifications ou amélioration de son réseau d'éclairage public, des candélabres et des sources lumineuses.

Aussi, dans ce cadre, de nombreuses sources lumineuses qui était auparavant en ampoules sodium ont été remplacées par des plateaux LED.

Cette modification, accompagnée d'un réglage de diminution d'intensité, permet de réaliser des économies d'énergie.

Ces travaux ont représenté une dépense de **12 234 € HT** et ont bénéficié d'une aide de l'Etat sous la forme de l'attribution d'une subvention (*Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, DETR*) d'un montant de **4 894,00 €**.



Piste cyclable de la rue Neuve

La Communauté des Communes de la Région Molsheim-Mutzig en partenariat avec la Commune de Soultz-les-Bains ont réalisé courant du 2^{ème} semestre une liaison cyclable entre la rue Neuve et la piste cyclable Molsheim-Marlenheim.

Ces travaux ont représenté une dépense de **28 964,02 € TTC** pour la Communauté des Communes et une dépense de **5 211,34 € TTC** pour la Commune qui a réalisé les travaux de raccordement à l'existant de la rue Neuve.



Signalisation du sentier des croix

Depuis plusieurs années, la Commune de Soultz-les-Bains travaille en collaboration avec le Club Vosgien, section Molsheim-Mutzig sur le développement et la promotion des différents sentiers de promenades.

Ainsi, en cette fin d'année, nous avons mis en place des panneaux d'information le long de l'un de ses parcours représentant les croix, calvaires et oratoires ainsi que l'histoire de la Commune. Il s'agit du fruit d'un travail de longue haleine chapoté par la Commune mais initié par deux bénévoles amoureux du village, M. Bernard ZERR et M. Charles BILGER, le tout en collaboration avec un graphiste, M. Luc HEINRICH.

Au total, ce ne sont pas moins de 9 panneaux que l'on peut découvrir sur 13,50 km de promenade. Plusieurs lieux sont abordés comme le Biblenhof, le Moulin ou encore le Sulzbad.

La fabrication des visuels revient à l'Émaillerie Rhénane de Ingwiller.

Ce dossier a eu la chance d'obtenir une subvention dans le cadre du programme rural Alsace / LEADER pour un montant de **6 231,54 €** pour un coût des travaux de **9 137, 64 € TTC**.

LES ÉDICULES DE NOTRE VILLAGE

Chaque fois que vous passez devant l'un de ces édifices, vous pouvez le temps d'une seconde, de vous arrêter et contempler l'œuvre d'art qui se trouve devant vous. Ces édifices, situés dans un cadre rural, sont de véritables bijoux de l'architecture traditionnelle alsacienne. Ils témoignent de l'histoire et de la culture de notre village.

ÉDICULES :

- N°1 Blöckel 1729
- N°2 Blöckel 1861
- N°3 Croix XVII
- N°4 Croix XVII
- N°5 Croix 1906
- N°6 Calvaire 1871
- N°7 Blöckel 1825
- N°8 Croix 1893
- N°9 Croix 1778
- N°10 Chapelle « De Notre Seigneur »
- N°11 Croix (Église de 1808)
- N°12 Chapelle « St Antoine »
- N°13 Croix 1724
- N°14 Croix 1873
- N°15 Blöckel 1857
- N°16 Croix 1827
- N°17 Blöckel 1719
- N°18 Croix 1885
- N°19 Croix 1924
- N°20 Chapelle XVII
- N°21 Croix 1724
- N°22 Croix 1867
- N°23 Croix 1877

Plus d'infos : www.soultz-les-bains.fr

Merci à Bernard et Charles pour ce beau travail

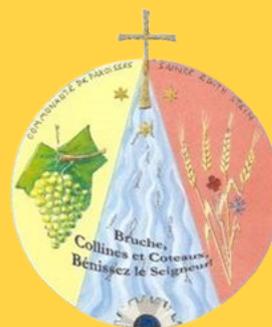
Vie paroissiale

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Sultzois qu'une Messe de Noël sera célébrée

le mercredi 25 décembre 2023 à 10h en l'Eglise St Maurice

Les autres messes de Noël dans la communauté de paroisse sont :

- Messe des familles le 24/12 à 17h30 à Ergersheim
- Messe le 24/12 à 18h30 à Ernolsheim/Bruche
- Messe de Minuit le 24/12 à Avolsheim
- Messe le 25/12 à 8h45 à Kolbsheim
et messe de la St Etienne le 26 décembre à 10h à Wolxheim



RÉCUP'SAPINS 2025

JEUDI 9 JANVIER 2025 DÈS 14H

RAMASSAGE DE VOTRE SAPIN DE NOËL EN ÉCHANGE DE 1 EUROS.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RAMENER VOTRE SAPIN OU NOUS VOUS PROPOSONS DE VENIR LE RÉCUPÉRER DEVANT VOTRE DOMICILE LE JEUDI MATIN. POUR CELA IL FAUT SIMPLEMENT VOUS INSCRIRE (AVEC LE PAIEMENT DE 1 EUROS) À LA MAIRIE AVANT LE 7 JANVIER 2025.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.



Trail des Casemates 2025

Le Trail des Casemates se compose de 2 courses exigeantes par l'enchaînement de montées et descentes, la période peut accentuer la difficulté du parcours en fonction du climat.

Deux parcours sont proposés

- ◆ Rush des Casemates - Départ 9h30 - 25km
- ◆ Course des Boums Cœurs - Départ 10h30 - 13km

La bonne humeur, la convivialité et le plaisir sont les piliers de cette manifestation.

Le Trail des Casemates fait son retour le 8 Février 2025 au départ de Dangolsheim !



Exposition

L'œil du photographe est souvent attiré par des choses que tout le monde ne voit pas forcément, ou alors sous un œil différent, et surtout le plus petit.

Après une deuxième exposition organisée le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024, une nouvelle exposition qui prendra une autre dimension sera organisée le week-end

du 12 et 13 avril 2025 au Hall des Sports.

Aussi en plus des photographes et artistes peintres, c'est désormais une exposition qui sera ouverte aux couturiers ou bricoleurs englobant le travail fait main sont invités à se manifester auprès de

M. Daniel BRONNER (dbsoultz@gmail.com)



Don du sang

La prochaine collecte de sang organisée par l'Association Don du Sang Sultz-les-Bains en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang aura lieu :

Le mardi 28 février 2025

De 17h à 20h au Hall des Sports

**ENSEMBLE,
SAUVONS DES VIES !**

Merci de votre participation

30 ANS DE LA BIBLIOTHÈQUE

OUVERTURE EN 1993



Initiée par un projet d'école basé sur la lecture et créée sur l'impulsion de M. SALOMON Lucien, Maire de SOULTZ-LES-BAINS en 1993, la bibliothèque municipale a fêté ses 30 ans en 2023 en faisant cadeau à chaque lecteur d'un marque page.

Déménagement rue des sœurs en 2010

Présenter une source de culture à travers les livres, proposer une animation par mois grâce à une équipe de bénévoles soudée, voilà en un court résumé ce qu'offre la bibliothèque de Sultz-les-Bains.



Des animations régulières

Curieux, faites un détour, enfants, emmenez vos parents ou grands parents à l'heure du conte, venez ouvrir une porte vers l'imaginaire et le savoir.

L'équipe de bénévoles

1993



Versus

**Nos 13 bénévoles
vous accueillent
et vous
conseillent avec
le sourire !**

2024

Ouverture :

Mardi
de 16h30 à 18h30
Mercredi
de 9h30 à 11h30
Vendredi
de 17h à 19h
Samedi
de 9h30 à 11h30



Nous trouvez



8 rue des soeurs



03.69.32.35.91



bibliotheque@soultz-les-bains.fr



A la découverte de notre village et de ses trésors.

Lors de nos sorties aux bords du Canal de la Bruche, les 1^{er} et 10 octobre 2024, nous avons appris que le barrage sert à réguler l'eau et à éviter les inondations et que le Canal de la Bruche a été créé par l'Homme. A l'inverse, les rivières se sont formées naturellement. Ce canal est relié à la Mossig. Autrefois, il a servi à transporter des pierres, par bateaux, de Soultz-les-Bains à Strasbourg pour construire la citadelle de Strasbourg. Ces bateaux étaient tirés par des chevaux ou des hommes qui se déplaçaient le long du canal sur le chemin de halage.



Avec Alexandre, un animateur de la Maison de la Nature, nous nous sommes rendus à pied jusqu'à la passe à poissons à Avolsheim. Il nous a appris qu'il est interdit d'y pêcher car c'est un endroit protégé. Il nous a aussi expliqué que les saumons, quand ils étaient petits se trouvaient dans une rivière. Ensuite ils partent vers un océan pour revenir exactement dans la même rivière, à l'endroit même où ils étaient quand ils étaient petits, pour pondre les oeufs et ainsi se reproduire.

Nous avons également découvert des plantes comme la renouée du Japon qui est une plante invasive, c'est-à-dire une plante qui en grandissant prend beaucoup de place, crée beaucoup d'ombre et empêche le soleil de passer. Elle ne permet alors plus aux autres plantes qui poussent habituellement dans ce lieu de survivre et a un impact sur l'écosystème. Nous avons aussi vu des plantes aquatiques dans le canal et Alexandre nous a expliqué qu'elles fleurissent à la surface de l'eau et non en-dessous car il n'y a pas assez de lumière et que les plantes auraient du mal à se reproduire car elles ne pourraient plus faire voyager le pollen.



Plantes aquatiques



Renouée du Japon



Nous avons participé à différentes activités comme la pêche à l'épuisette de petites bêtes d'eau : des phryganes encore appelé porte-bois, des gammars, des larves de demoiselle, des araignées d'eau et même un alevin (= un petit poisson). Nous avons aussi complété un questionnaire en cherchant des indices tout autour de la passe à poissons et nous avons appris à reconnaître des oiseaux comme la flèche bleue encore appelée martin-pêcheur, le héron, l'hirondelle... et des plantes comme la renouée du Japon, le lierre, la reine des prés, la balsamine de l'Himalaya... Avec la renouée du Japon, il est possible de faire de la musique en fabriquant une sorte de flûte de paon.

Les élèves du CE2-CM1-CM2.

Les 80 ans de la libération de l'Alsace-Moselle

Le samedi 23 novembre, M. Macron, le Président de la République française, était présent à Strasbourg pour commémorer les 80 ans de la libération de l'Alsace-Moselle. Un char de la Seconde Guerre Mondiale a été amené sur les lieux en souvenir des soldats qui se sont battus durant les derniers mois de l'année 1944 à Strasbourg, Soultz-les-Bains (libérée le 24 novembre) et le reste de l'Alsace-Lorraine.



Inauguration de la borne de Koufra à Marlenheim le samedi 23 novembre 2024.

Trois années plus tôt, en 1941, le général Leclerc avait prononcé le serment de Koufra en Lybie. Dans ce texte, il a promis de se battre jusqu'à ce que l'Alsace et sa capitale soient entièrement libérées et soient redevenues françaises.

Avec ses troupes de la 2^{ème} division blindée, il a débarqué en Normandie en août 1944 et il a traversé tout le Nord de la France pour atteindre l'Alsace. Une fois arrivé à Strasbourg, il a demandé à fixer le drapeau français sur la flèche de la cathédrale pour montrer qu'il avait tenu sa promesse.

Aujourd'hui, nous pouvons voir des bornes de Koufra dans beaucoup de villages où la 2^e DB est passée. Elles nous permettent de nous souvenir des soldats qui se sont battus pour notre liberté.

Les élèves du CE2-CM1-CM2

« LA CHRONIQUE DES MÔMES ! »

Les CE2-CM1-CM2 du périscolaire de Sultz-les-Bains se sont fait interviewer sur des questions d'actualités par Madame Caroline PAUL, *France Bleu Alsace*. Vous pouvez les écouter en podcast (<https://www.francebleu.fr/archives/emissions/la-chronique-des-momes-de-france-bleu-alsace>)

Cela fût une expérience enrichissante et surtout une fierté pour les enfants de pouvoir passer à la radio !

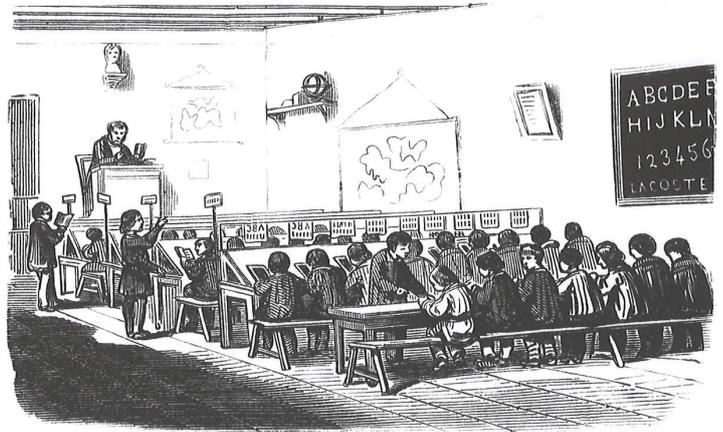


Et puisque quelques photos valent mieux que mille mots, retour en images sur les derniers activités, jeux ou le goûter



10 Parlez-vous alsacien ?

Ni tout à fait allemand, ni français du tout, l'alsacien est un dialecte régional, la deuxième langue la plus parlée en France après le français. Ses origines remontent aux obscurs Alamans, un peuple germanique qui envahit la région au V^e siècle. Tantôt obligatoire, tantôt interdit selon que l'Alsace appartenait à l'Allemagne ou à la France, ce dialecte est aujourd'hui en déclin et n'est guère plus parlé que par les anciens.

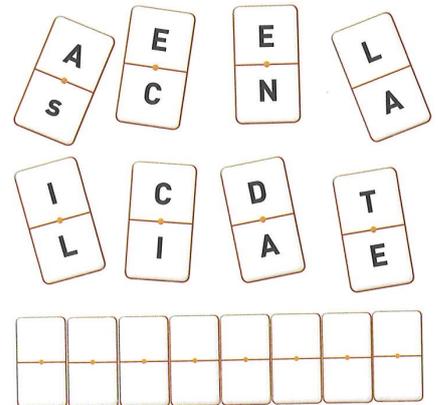


Grammaire

- L'alsacien possède trois cas, le nominatif (sujet), l'accusatif (complément d'objet) et le datif (complément d'objet indirect).
- Il n'utilise que trois temps : le présent, le prétérit (passé) et le futur. Il existe deux présents, le simple (je fais) et le progressif (je suis en train de faire), un peu comme en anglais.
- Les adjectifs se placent avant le nom, comme en allemand.
- Le verbe se place toujours en deuxième position. Si la phrase commence par un complément, le verbe sera en deuxième position et le sujet en troisième. Sujets et verbes sont donc fréquemment inversés.

Dominos

Placez les dominos dans le bon ordre pour trouver les deux mots mystère :



Quiz

Cochez la bonne réponse :

1 - Combien existe-t-il de langues dans le monde ?

- A - Environ 200
- B - Environ 2500
- C - Environ 6500

2 - Lequel de ces pays n'est pas multilingue ?

- A - Le Portugal
- B - La Belgique
- C - L'Espagne

3 - Comment le français (au départ langue d'oïl) s'est-il imposé ?

- A - C'était la langue la plus parlée
- B - C'était la langue des rois
- C - C'était le français le plus académique

4 - Au Canada, on parle :

- A - Français
- B - Anglais
- C - Les deux

Intrus

Parmi ces cas, entourez ceux qu'utilise l'alsacien.

- ACCUSATIF
- GÉNITIF
- VOCATIF
- NOMINATIF
- DATIF

Médaille diocésaine

Comme chaque année, nous avons fêté solennellement le 22 septembre Saint Maurice, saint patron de l'église de Soultz-les-Bains.

Néanmoins, cette année fut spéciale. En effet, entre la messe et le vin d'honneur, fut remise par le père Sylvain BOKO, notre nouveau curé, et Pierre GOEFFT, Président de la chorale Ste Cécile, la médaille diocésaine à une personne investie et ce, très largement, dans la paroisse :

**Plus de 80 ans comme membre
de la chorale paroissiale !!!! (depuis 1942)**

**18 ans en tant que membre du conseil de fabrique
de Soultz-les-Bains !! (entre 2001 et 2018)**



Credit photo : Eve-Marie GOEFFT

Cette personne, c'est Monsieur Jean-Paul KLUGESHERZ, dont le nom ne laisse aucun soultzien indifférent. Il faut savoir que son investissement ne s'arrête pas à la paroisse : malgré une vie professionnelle bien chargée, il fut également conseiller municipal entre 1971 et 1995 à Soultz-les-Bains.

La remise de la médaille, pour récompenser M. KLUGESHERZ pour ses longs services, est amplement méritée !

Merci encore, Monsieur KLUGESHERZ !

Boris ALINE, secrétaire du Conseil de Fabrique

Cérémonies de remise de décorations de la Sainte Barbe au SIS 67

Célébrée le 4 décembre, Sainte-Barbe est la protectrice des sapeurs-pompiers. La Sainte-Barbe, moment de rassemblement et de convivialité, est l'occasion de réaffirmer la cohésion au sein des corps de sapeurs-pompiers et de rendre hommage aux disparus.

Aussi, en date du 11 décembre 2024, M. Roger JACOB, Adjudant Chef, a été récompensé pour 40 années de services (Médaille GRAND OR) à l'occasion de la remise de médailles qui s'est déroulée à TRUCHTERSHEIM.

Sincères félicitations pour cet engagement



Vente de carte de pêche

Les ventes de cartes de pêche pour l'année 2025 auront lieu aux dates suivantes à l'étang de pêche

Dimanche 5 janvier de 9h30 à 11h30

Dimanche 19 janvier de 9h30 à 11h30

Dimanche 16 février de 09h30 à 11h30

*L'Association Agréée pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique
(AAPPMA) de Soultz-les-Bains vous
souhaite de belles fêtes de fin d'année et
une bonne année 2025*

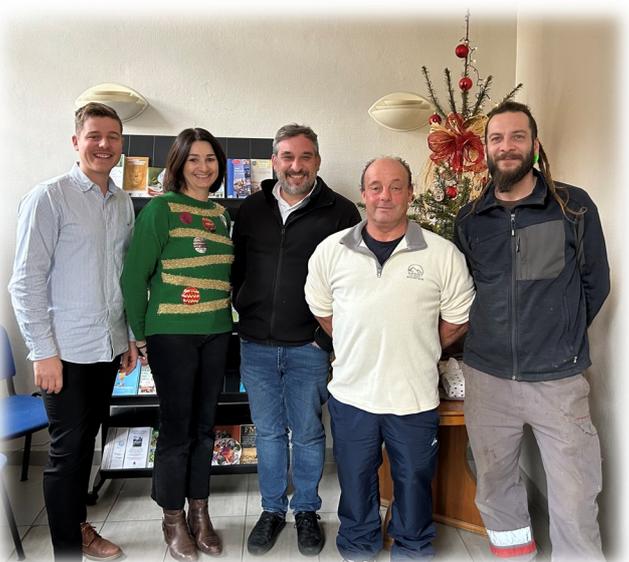


agenda à venir

Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'agenda prévisionnel de 2025.

Jeudi 9 janvier 2025	À partir de 14h00	Village	Ramassage des Sapins
Samedi 11 janvier 2025	19h30	Hall des Sports	Vœux du Maire (<i>sur invitation</i>)
Dimanche 12 janvier 2025	Journée	Ban communal	Chasse Grands Gibiers
		Zone militaire	Chasse dans la zone militaire
Mercredi 15 janvier 2025	19h00	Hall des Sports	Réunion d'information Biodéchets
Vendredi 7 février 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 8 février 2025	Journée	Ban communal	Trail des Casemates 2025
Vendredi 28 février 2025	17h00 à 20h00	Hall des Sports	Don du Sang
Vendredi 7 mars 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 8 mars 2025	Journée	Jesselsberg	Chantier participatif CEN
Vendredi 4 avril 2025	19h00	Hall des Sports	Réunion de quartier (<i>Cœur ancien</i>)
Vendredi 11 avril 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 12 avril et dimanche 13 avril 2025	<i>A définir</i>	Hall des Sports	Exposition de photos
Vendredi 25 avril 2025	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	Soirée de Fleurissement
Jeudi 8 mai 2025	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration
Vendredi 16 mai 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 18 mai 2025	9h30	Jesselsberg	Sortie Orchidées 2025
Vendredi 6 juin 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 22 juin 2025	Journée	Commune	Marathon du Vignoble
Mardi 1 ^{er} juillet 2025	17h00 à 20h00	Hall des Sports	Don du Sang
Vendredi 4 juillet 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 13 juillet 2025	20h00	Etang de pêche	Animation 13 juillet et Commémoration
Vendredi 15 août 2025	11h00	<i>A définir</i>	Pique-Nique du 15 août
Vendredi 29 août 2025	19h00	<i>A définir</i>	Sortie Nocturne
Vendredi 5 septembre 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 21 septembre 2025	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	Journée du Patrimoine
Vendredi 3 octobre 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 4 octobre 2025	Après-midi	Jesselsberg	Chantier participatif CEN
Vendredi 31 octobre 2025	19h00	Hall des Sports	Halloween
Vendredi 7 novembre 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Mardi 11 novembre 2025	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration
Vendredi 14 novembre 2025	17h00 à 20h00	Hall des Sports	Don du Sang
Vendredi 12 décembre 2025	20h00	Mairie	Conseil Municipal

Attention : Cet agenda prévisionnel est susceptible d'évoluer au cours de l'année. Une mise à jour sera réalisée régulièrement dans les différents bulletins municipaux.



INFOS - Fête de fin d'année

Le secrétariat de la Mairie ainsi que le service technique seront en congés à partir du

jeudi 19 décembre 2024 à midi et reprendront le lundi 6 janvier 2025

Annick, Julien, Christian, Stéphane et Corentin vous souhaitent

**Belles fêtes de fin d'année
Belle année 2025.**



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°340
Décembre 2024

Edité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains